

BREVET PROFESSIONNEL AGENT(E) TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (BP)



Formation certifiante

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir le diplôme
- Acquérir l'obtention du diplôme et/ou les compétences nécessaires à l'exercice du métier visé
- Poursuivre ses études et/ou s'insérer dans un emploi durable

L'agent(e) technique répertorie les risques propres à l'entreprise, les analyse et propose des moyens pour les prévenir. Il/elle apprécie l'adéquation des matériels mis à sa disposition avec les risques identifiés. Il/elle sait traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance (sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance).

Lors d'une intervention, il/elle choisit les moyens matériels et humains à engager selon la nature du sinistre. Il/elle sait définir les limites de l'action à mener. Il/elle est à même d'évaluer s'il y a lieu de faire appel à des services techniques d'assistance.

Enfin, il/elle peut être amené à encadrer une équipe et à prendre en charge les tâches administratives en lien avec son activité.

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu du programme ci-dessous répond aux objectifs opérationnels évalués dans le cadre de la préparation du diplôme, conformément au référentiel en cours de validité.

Enseignements professionnels

Prise en charge d'un site

Intervention sur le feu

Intervention sur installation en télésécurité

Secours et assistance aux personnes

Enseignements généraux

- Expression et connaissance du monde
- Histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Langue vivante
- Mathématiques et Physique-chimie
- Economie-gestion
- Arts Appliqués
- Cultures artistiques

Immersion professionnelle

Les apprenti(e)s bénéficient d'une immersion professionnelle en entreprise, intégrée dans le programme de formation.

NIVEAU D'ENTRÉE EN FORMATION

- Niveau 3 (CAP, BEP)

Durée (variable selon le type de contrat)

980 heures en centre

2310 heures en entreprise

3290 heures totales

Modalités de l'alternance

Le CFA académique propose différents rythmes d'alternance afin de répondre aux besoins des formations et des employeurs, en fonction des spécificités des secteurs d'activité. Ces rythmes peuvent être de 2 jours en CFA / 3 jours en entreprise ou inversement, ou encore en alternance hebdomadaire ou mensuelle. Le rythme choisi reste identique tout au long de la formation en apprentissage et s'aligne avec le calendrier des vacances scolaires, périodes durant lesquelles les apprentis sont en entreprise. Pour plus de précisions, contactez-nous.

Public

Apprenti

Code RNCP : 38227

Certificateur : du 08/11/2023 au 31/08/2027

Date d'enregistrement de la certification :

du 08/11/2023 au 31/08/2027

NSF : 344

ROME : K2502

Formacode : 42822

Prix TTC

0,00 €

Le prix de la formation correspond au coût contrat du référentiel France

Compétences. Aucun reste à charge de frais pédagogiques pour l'entreprise et l'apprenti. Pour les apprentis du secteur public des coll. territoriales, financement selon barème CNFPT

Financements

- Ouvert en contrat d'apprentissage

CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET PRÉ-REQUIS

Etre âgé de 18 ans, Avoir un casier judiciaire vierge, Etre titulaire d'un diplôme ou titre listé en annexe II de l'arrêté de création du BP.

SITUATION DE HANDICAP

Besoin d'un aménagement personnalisé lié à un handicap ? [Contactez notre cellule handicap](#)

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Délais :

La date théorique du début de formation est fixée en septembre.
Possibilité d'intégration en cours d'année, selon le parcours du candidat.

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Modalités :

L'apprentissage est accessible aux jeunes de plus de 15 ans ayant terminé le cycle collège et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.

Plus d'informations sur les conditions spécifiques d'accès à l'apprentissage : <https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2325>

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Modalités d'évaluation :

Contrôles en cours de formation (CCF) et/ou épreuves ponctuelles écrites et orales

Certification :

Brevet professionnel, délivré par le Ministère de l'Éducation nationale, Inscrit au RNCP

Relevé d'acquis

NIVEAU À LA SORTIE DE FORMATION

- Niveau 4 (Bac général, professionnel ou technologique, BP)



Taux d'insertion
70 %



Taux de réussite
89 %



Taux de satisfaction
96 %

PERSPECTIVES MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

Le ou la titulaire peut travailler dans des entreprises de gardiennage, de surveillance, grande distribution, collectivités territoriales

La réussite à l'examen du brevet professionnel "Agent technique de prévention et de sécurité" permet la demande de carte professionnelle "Surveillance Gardiennage" auprès du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).

Type d'emplois accessibles :

Dates et lieux

du 01 septembre 2025 au 27 août 2027



**Lycée professionnel et des métiers
André Ampère**
11 Rue Jean Bouin
41100 Vendôme



Erwann RUELLEU
ddfpt.41ampere@ac-orleans-tours.fr
0258400113

Agent de sécurité, agent de prévention et de sécurité.

Pour en savoir plus, voir la fiche [France Compétences](#)

ÉQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS

Ce brevet professionnel débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études. Il peut également se présenter aux concours des métiers de la sécurité.

Pour en savoir plus, voir la fiche [Onisep](#)